L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIPET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 23 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & son, 21 colis faïence.

Par O. Nataton, au No 82 rue des Magasins—jambons et épaules passés au sucre.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 rue Magasins—grand stock de vêtements.

Faïence &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 23 septembre 1875.

ACADÉMIE.—Haridan et Mack, the Mimiques.

VARIÉTÉS.—Two Bustards, The Wounded Soldier, Box et Cox, chants, etc.

La question des Ecoles.

Des principes démocratiques qui forment la base des institutions républicaines, il n'en est pas de plus juste, de plus rationnel que celui d'après lequel la disposition des sommes provenant de l'impôt doit appartenir à ceux qui le paient ou à leurs représentants.

Ce qui est vrai de l'impôt destiné à subvenir aux dépenses du gouvernement proprement dit, est vrai *à fortiori* de l'impôt prélevé pour accorder l'éducation gratuite aux enfants de ceux qui ne veulent ou ne peuvent les faire instruire à leurs frais.

Au moment où la question des écoles publiques à la Nouvelle-Orléans, est remise sur le tapis, par suite des nouveaux abus de pouvoir du Bureau des écoles, nous croyons opportun de rappeler les chiffres payés par les contribuables de cette ville et d'ajouter quelques explications à cet exposé.

Les contribuables de la Nouvelle-Orléans paient deux sortes de taxes pour donner l'éducation gratuite aux enfants de leurs concitoyens; d'abord, leur part dans la taxe générale d'Etat, puis, une taxe municipale spéciale.

Voici d'après les rapports officiels, les montants de ces deux taxes pour l'année 1874.

Du rapport du trésorier d'Etat fait à la session de 1875, il résulte que les recettes pour le fonds courant des écoles publiques en 1874 ont été de.....$425,020 12
Il y avait en caisse le 1er janvier 1874.....23,466 50

Ce qui donne un total de.....$448,486 62

Du relevé que nous avons fait dans les colonnes de recettes, il ressort que la Nouvelle-Orléans a versé sur les $425,020 12 collectés en 1874, une somme de $198,130 21, c'est-à-dire près de moitié. Elle avait dû participer dans la même proportion à l'encaissé de $23,466; de sorte que sa proportion dans les ressources fournies par la taxe d'Etat au budget général des écoles a été pour 1874 de $210,000 en chiffres ronds.

La répartition du fonds d'école de l'Etat entre les paroisses, est loin de se faire proportionnellement aux sommes fournies, et la Nouvelle-Orléans ne reçoit pour ses écoles qu'une fraction de la somme qu'elle paie à l'Etat.

Outre la taxe d'Etat, les contribuables de la ville paient encore une taxe municipale, dont le montant est fixé arbitrairement par le Bureau des écoles. Pour 1874 le Bureau avait demandé $490,000, il a dû, sur les remontrances de l'administration municipale, réduire sa demande à $400,000.

Ainsi, les contribuables appauvris de la Nouvelle-Orléans, ont dû fournir, dans le cours de l'année 1874, une somme de plus de SIX CENT MILLE DOLLARS pour les écoles publiques. C'est là une gratuité, une donation qu'on exige d'eux pour l'éducation des enfants de ceux qui ne paient pas de taxes, car la plupart des contribuables n'envoient pas leurs enfants aux écoles publiques. On pourrait discuter le droit qu'exerce le pouvoir législatif d'imposer ainsi à une partie des citoyens des cadeaux de pareille somme au profit des autres, mais ce n'est pas l'objet de cet article.

Prenant la situation telle qu'elle est, nous nous bornons à soutenir la thèse que voici.

Les contribuables de la Nouvelle-Orléans paient six cent mille piastres pour la cause de l'éducation gratuite.

Est-il juste, est-il légal qu'ils n'aient aucune part à la direction et à l'administration des écoles à l'entretien desquelles est dépensée la somme considérable qui est sortie de leurs bourses et dont le paiement est pour la plupart d'entr'eux un très lourd sacrifice ?

Est-il juste, est-il légal que l'administration municipale élue par la majorité de la population, ait également privée de toute participation à la direction et à l'administration de ces écoles ? Assurément, non.

C'est cependant, ce qui est. Les écoles sont sous le contrôle absolu d'un bureau dont les membres sont nommés, soi-disant, par le bureau d'éducation d'Etat. Mais comme le bureau, d'Etat se compose du surintendant d'Etat et de tous les surintendants de division des paroisses, il ne se réunit jamais et ses pouvoirs sont exercés par le surintendant d'Etat, Mr Brown, homme de couleur, et par le surintendant des écoles de la ville qu'il a nommé, Mr Boothby!

Or, les dix-sept membres nommés par eux et qui composent actuellement ce bureau, appartiennent tous au parti radical et sont tous des politiciens connus. Sur les dix-sept il y en a neuf qui sont de couleur.

La population de la ville, même d'après le recensement opéré de façon à grossir les chiffres de la population de couleur, serait ainsi composée :

Blancs	145,721
De couleur	57,647

La composition du bureau auquel une loi radicale donne le contrôle exclusif des écoles et le droit exorbitant de taxer la ville à sa guise, est, en elle-même, un outrage au droit et au bon sens.

Le parti conservateur qui a une majorité des deux tiers dans la ville et qui paie les dix-neuf vingtièmes des taxes, n'a pas un seul représentant dans le bureau, qui a été formé dans un intérêt de parti et de race.

Quant aux abus dont se sont rendus coupables individuellement les membres de ce bureau, ils sont scandaleux.

En présence de cet état de chose, nous comprenons la légitime indignation des citoyens, et leur désir de se réunir en mass-meeting pour formuler leur protestation.

Mais il est à craindre que leur protestation n'ait pas le privilège d'émouvoir les membres du bureau. Les radicaux n'ont pas l'habitude de lâcher volontairement les places qui sont de bon rapport.

Voilà pourquoi nous avons conseillé aux citoyens d'employer un moyen légal pour couper les vivres aux créatures de MM. Brown et Boothby. La taxe d'Etat ne peut être attaquée, mais la taxe municipale peut l'être car elle est clairement inconstitutionnelle. Si on réussit à priver ces messieurs des $400,000 provenant de cette taxe, on est à peu près certain d'être débarrassé d'eux.

UNE LETTRE DE Mr BRICE SEMBRE.—Nous recevons de Mr Brice Sembre une lettre de Paris, datée du 2 septembre, dans laquelle il proteste contre la nouvelle donnée par nous de son arrestation comme réfractaire au service militaire en France, et nous demande de démentir cette nouvelle. C'est ce que nous avions déjà fait dès que nous avions été informé que nous avions été induits en erreur. Nous enregistrons néanmoins avec plaisir la déclaration de Mr Sembre, qui met à néant des bruits que nous n'avions fait que reproduire d'après un de nos confrères et parce qu'ils étaient généralement accrédités.

—La *Sarthe* annonce que le comte de Paris est nommé lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'armée territoriale au 4e corps d'armée, dont le siége est au Mans.

Appel aux citoyens pour un mass meeting.

Des exemplaires de l'appel qui suit sont déposés dans tous les bureaux de journaux, où les citoyens peuvent venir y apposer leurs signatures. Plusieurs citoyens influents ont déjà signé la copie qui se trouve au bureau de l'*Abeille*.

En vue de la récente conduite du Bureau d'école de ville qui a renvoyé, sans cause, un grand nombre de professeurs et d'institutrices de mérite, pour faire place à d'autres, incompétents et inexpérimentés ; en vue de la composition injuste et inconvenante du dit Bureau et de son incapacité notoire, de son immoralité et de son esprit de parti ; et afin de mettre le peuple à même d'exprimer en termes convenables sa désapprobation du dit Bureau, de faire des remontrances contre son maintien et de demander sa démission, nous invitons, par la présente, tous les citoyens de la Nlle-Orléans qui s'intéressent aux Ecoles publiques, à se réunir en mass meeting, samedi 24 du courant à 7 heures du soir, sur la place Lafayette.

LES POLITICIENS RADICAUX EN LOUISIANE.—Nous publions à la seconde page une très curieuse correspondance adressée de la Nouvelle-Orléans au *Sun* de New-York, et qui donne des renseignements intéressants sur les intrigues et les cabales des meneurs radicaux en Louisiane.

Secours pour les victimes de la tempête au Texas.

Nous publions ci-dessous une correspondance et des dépêches qui indiquent les mesures prises hier, à la sollicitation du Maire de la Nouvelle-Orléans, par l'Association de Secours de la Louisiane, dans le but de faire parvenir par la voie la plus prompte aux malheureuses victimes de la tempête sur les côtes du Texas, les premiers secours indispensables. L'œuvre d'assistance ne doit pas se borner là et il faut que le prochain steamer qui partira de Brashear, emporte un second envoi de contributions de la Nouvelle-Orléans.

Nous joignons notre voix à celle du comité pour engager les habitants de la Nouvelle-Orléans à contribuer à l'œuvre de secours dans la limite de leurs moyens.

La ville d'Indianola, qui avait de 1000 à 1500 habitants en a perdu environ 200, et de toute la ville, il ne reste que cinq bâtisses debout. Matagorda a été complètement détruit et on dit que la perte d'existence y a été effroyable. Toutes les habitations de la côte, sur une étendue de vingt milles, ont été détruites.

La Nouvelle-Orléans, qui est depuis si longtemps renommée pour sa charité, saura, encore cette fois, remplir le devoir que l'humanité lui prescrit. Voici la lettre du maire dont nous parlons plus haut :

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
22 septembre 1875.

S. M. Wiggins, président de l'Association de Secours de la Louisiane,

Mon cher monsieur—Le maire a reçu du maire intérimaire de Galveston la dépêche suivante :

Galveston, Texas, 21 septembre 1875.
Au maire de la Nouvelle-Orléans,

Indianola et d'autres villes sur la côte sont presque détruites. Ceux qui survivent ont tout perdu et demandent assistance.

Je connais les sympathies que la citoyens de votre ville éprouvent toujours pour ceux qui sont dans la détresse et qui souffrent, et je vous adresse avec confiance cet appel pour obtenir des secours.

On a besoin de provisions, d'habits et des articles de première nécessité.

(Signé) J. H. DAVIS,
Maire par intérim.

Comme l'Association de Secours dont vous êtes le président, est encore organisée, le maire demande que conformément à votre offre bienveillante, des mesures immédiates soient prises par votre association pour recevoir et envoyer toutes contributions que peuvent être disposés à fournir pour secourir ceux que l'inondation sur la côte du Golfe a réduits à l'indigence.

Par ordre du maire,
E. L. BOWER, premier commis.

Sur cette invitation du maire Leeds, Mr B. M. Harrod, qui remplit les fonctions de vice-président, a convoqué hier soir un meeting de l'association dans la salle Howard, rue du Camp 58.

L'Association de Secours de la Louisiane s'est réunie hier soir conformément à l'invitation du maire et a fait envoyer immédiatement les dépêches suivantes pour faire expédier de suite un premier secours qu'il était matériellement impossible d'envoyer par le steamer partant ce matin de Brashear,

L. & H. Blum, Galveston, Texas.

Expédiez par le steamer Harlan, partant de Galveston vendredi pour Indianola et autres points, où dans l'opinion du maire de Galveston les secours sont le plus nécessaires, des couvertures et autres vêtements nécessaires pour un montant de $500.

A MM. P. J. Willis & Bro., Galveston, Texas.

Expédiez par le steamer Harlan, partant de Galveston vendredi, pour Indianola et autres points, où dans l'opinion du maire de Galveston les secours sont le plus nécessaires, les articles suivants :

25 barils de farine, 25 barils de farine de maïs, 25 barils de gru, 15 barils de riz, 25 barils de farine de seigle, 5 barils de graisse, 5 barils de mess porc, 3 caisses de thé, 10 sacs de café, 5 tiercons de bacon, 5 barriques d'épaules, 2 boucauts de sucre, 50 barils de pommes de terre, 10 sacs de sel. Charger la liste à votre discrétion.

L'Association de Secours de la Louisiane adresse aux habitants de la Nouvelle-Orléans l'appel suivant :

APPEL.

Conformément aux communications qui précèdent, l'Association de secours de la Louisiane, de 1875, fait appel à tous les citoyens de la Nouvelle-Orléans pour qu'ils contribuent à cette bonne œuvre.

Les personnes qui peuvent transporter leurs contributions voudront bien en faire la livraison à S. M. Wiggins, à la gare du chemin de fer de Morgan, au haut de la rue Lafayette.

Les personnes qui ne peuvent faire le transport de leurs contributions voudront bien en donner avis au major Potts, Howard's Association, rue du Camp No 58.

Les personnes qui veulent contribuer en argent sont priées de transmettre les fonds à Jno. Glynn jne, trésorier, rue de l'Union No 9.

Des contributions en argent, en provisions, en médicaments, en literie, en vêtements sont sollicitées.

COMITÉ DE SECOURS.

Les personnes dont les noms suivent ont été désignées pour solliciter les secours en argent et en nature :

Pour les groceries :

W. C. Raymond, W. Marks, Jno. J. Adams, Jno. Geo. Gardiner, J. M. Payne, W. J. Behan, W. H. Deaves, E. K. Converse, E. P. Brugière, Léon Queyrouze.

Pour le tabac :

S. Kiralein, J. J. Irby, L. K. Joseph

Pour les marchandises sèches.

Mayor Carey, A. Willet, Geo. Porteous, W. H. Letchford, P. Moran, L. Marquez, J. W. Taylor, Léon Godchaux.

Pour visiter les banques et Compagnies d'Assurances.

Jas. Day, L. B. Coleman, H. V. Ogden, E. A. Palfrey, Capt. J. B. Woods, Geo. Jonas, Jno. G. Gains, M. Musson, L. A. Wiltz.

Pour le coton et le sucre.

W. A. Bell, R. Milleton, A. H. May, Chs. Chaffe, Sam. Boyd, Jas. M. Putnam, A. Beickham, H. Watts, A. Frank, Hy Abrahams, J. Wies.

Pour la quincaillerie.

B. F. Eschelman, L. Folger, Alf. Baldwin, B. J. West.

—38—

Stimulant pour les sœurs faibles.—Un homme faible se suicide quand il boit une liqueur ordinaire, afin d'être en état d'exécuter son travail. La fatigue qui en résulte est augmentée incommensurablement par la réaction débilitante des stimulants de commerce, en sorte que la vigueur temporaire est achetée aux dépens de la santé. Un stimulant pour procurer une salutaire énergie, doit être savamment combiné. La raison pour laquelle les "Hostetter's Stomach Bitters" produisent des effets si merveilleux comme restaurateur et préventifs est que leur base alcoolique de pur vieux whiskey de seigle, est mêlée à des toniques végétaux qui sont connus pour être les plus puissants par les botanistes médicaux. Leur effet immédiat est d'exciter l'énergie dormante, et leur opération subséquente est de fortifier d'une manière permanente, par la digestion et la secrétion rendue régulières, ce divers organes du corps.

TEMPERATURE.—22 Septembre 1875.
Thermomètre de C. DURAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	68	17
12 M.	80	27
3 P. M.	83	28
6 P. M.	77	25

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Comité central des propriétaires.

Ce comité a siégé mardi soir dans la salle de l'Institut.

Mr Kounts, du comité de la dette de ville, a dit qu'on n'avait pu s'accorder sur les diverses résolutions présentées à l'égard de la dette et qu'il y aura probablement deux rapports. Quand ils seront prêts, il faudra convoquer un meeting spécial.

M. Scanlan, du comité d'assessement, présente le plan suivant pour la réduction de la taxe.

Déduction de	$1,680,814 qui est l'intérêt annuel de la dette.
" "	149,125 de la taxe du Parc.
" "	220,000 du budget de la police.
" "	100,000 du budget des Ecoles.
" "	30,000 sur les cours municipales.
" "	222,000 sur les autres dépenses de la ville.
Total	$2,371,937

Ce qui laisse une balance de $1,643,482 sur un budget total de $4,075,919. Mais comme Mr Scanlan approuve, à ce qu'il paraît, le plan des bons à prime il ajoute $370,000 à son budget réduit, ce qui l'élève à $1 943,483.

Ainsi Mr Scanlan, mettant de côté la loi, le droit, les procès, les Cours, et confondant toutes les dettes bonnes ou mauvaises, regarde comme accomplie une chose qui n'est pas encore commencée et qui [illegible] rapporte.

Mr Scanlan n'a pas parlé comme un propriétaire, mais comme un Bondholder.

Il pose les revenus de la ville à $800,000 et lève une taxe de 1 pour cent sur un assessement de 120 millions, ce qui rendra deux millions en tout. Opérant encore d'autres réductions, il arrive à un surplus de $140,790 par an qui serait appliqué à l'obligation grossissant chaque année des bons à prime.

Mr Higby représenté la résolution suivante :

Que chaque Union de ward fasse circuler une pétition et recueille les signatures de tous les contribuables, pour inviter les administrateurs de cette ville à ordonner à la compagnie de drainage de discontinuer son travail sur les canaux et que ces mêmes canaux soient remis à Mr A. Mitchell, président de l'Union centrale, à notre prochaine réunion.

L'affaire du chemin de fer du lac.

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons raconté—d'après des informations recueillies à l'arrivée d'un train parti de nos rapporteurs, une scène qui se serait passée dans une des voitures revenant du lac.

Madame Davis, nommée dans le rapport, nous a demandé d'insérer sa version qui est essentiellement différente de celle qui a été publiée, et notre impartialité nous fait un devoir de la publier. La voici :

"Madame Davis s'est embarquée avec ses deux enfants, un jeune garçon et un bébé qu'elle avait dans ses bras. Le voiture était pleine, elle n'a pu trouver place et a dû se tenir debout en s'appuyant contre le bord de la porte.

Elle n'était nullement ivre, n'avait rien bu, et si elle a bousculé le conducteur qui l'a piqué avec un canif, c'est sans intention et parce qu'elle était pressée elle-même. Rien n'a donc justifié les coups de canif qui lui ont été donnés, ni son expulsion de la voiture par le conducteur."

Les pauvres.

Nous avons beaucoup de pauvres en ce moment. Nous avons ceux auxquels la municipalité fait distribuer chaque jour des soupes et qui vivent ; ces pauvres là sont au nombre de 450. Nous avons les pauvres à domicile, dont le nombre et immense ; nous avons les pauvres malades que charge pour ce poste le Bureau, et nous avons parmi les pauvres l'hopital même qui manque de fonds et qui n'a plus de revenu que celui qui lui vient de la taxe sur la loterie.

Les sœurs de charité disent que l'établissement n'a ni provisions ni vêtements, que les employés n'ont pas été payés depuis 10 mois et qu'elles n'ont pas de linge de rechange pour les malades qui s'y trouvent au nombre de 557, dont un tiers de gens de couleur.

Maintenant voici venir les demandes de secours pour les inondés d'Indianola et d'autres lieux sur la côte du Texas. Certes ces malheureux ont droit à toute notre sympathie, mais il faut reconnaître que la tempête est venue mal à propos et qu'il sera difficile de faire face à tous les besoins. Il faut essayer cependant et, si grande que soit la gêne, nous espérons que le peuple de la Nouvelle-Orléans se distinguera de nouveau par la largesse de ses contributions.

Incendie dans le 4ème District.

Le feu a pris hier matin, sur les 2 heures, à une maison basse en bois au coin des rues Washington et St. Charles, appartenant à P. J. Philips et occupée par J. P. Eschenbrenner, comme magasin de drogues. La bâtisse, le stock et les meubles ont été complètement détruits. La maison était assurée pour $3000 à la compagnie d'assurance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, le stock pour $2500 à la compagnie des Facteurs et Négociants ; et les meubles pour $3000 à la même compagnie.

L'agent de police Bridge, rapporte qu'en voyant le feu, il s'est hâté d'aller à la boîte No 8, a la station des chars, au coin des rues Carondelet et Huitième, pour donner l'alarme ; mais qu'en la trouvant fermée ce qui lui a fait perdre de cinq à dix minutes. Il courait à une autre boîte quand l'alarme a été donnée par l'officier Story à la boîte 31 au coin des rues St-Charles et Première.

Autre incendie.

Un autre incendie a éclaté hier à minuit et demi dans un cottage inoccupé rue Gasquet, entre les rues Dorgenois et Roman. Les pompiers y ont mis bientôt fin à réduit en cendres. Les flammes ont gagné une bâtisse basse en bois, propriété de Mr. Gumbel, qui a été également détruite. Une autre maison de Mr. Gumbel a subi le même sort. Le montant total de la perte s'élève à $1500. Assurance, $700.

Incendie dans le troisième district.

L'alarme a donné hier matin sur les 3 heures à la boîte 513 pour un feu qui avait son origine dans une écurie située au coin des rues Girod et Elmire et qui a détruit une maison basse en bois appartenant à Ernest Casimire et occupée par Henry Myers comme établissement de laitier. Perte $1,500.

Accident fatal.

Un jeune homme de nom de Milton Hoffman, n'a survécu que deux heures au terrible accident qu'il avait éprouvé en voulant monter sur un float qui allait très vite. Il est tombé sur le train de derrière et a passé sur le corps. Ce triste accident est arrivé au coin des rues Ste-Marie et Fulton.

Hôpital.

Une femme, nommée Annie McClan, trouvée malade et sans soutien au No 18 de la rue Melpomène ; un homme, incapable de donner son nom, trouvé malade sur le steamer Dickson ; un nommé William McDonnell, âgé de 45 ans, natif d'Irlande ; un autre individu, arrivé par le steamer Iberia : et E. Lareux, natif de Rouen, âgé de 56 ans, tous épuisés de maladie et sans ressource, ont été envoyés à l'Hôpital de Charité.

Vols.

Steven A. Bradson, jeune garçon de 13 ans, a été arrêté sur la Levée, devant la rue Julie, où il s'occupait très activement à ramasser du maïs qui ne lui appartenait pas. Il a été conduit, en conséquence, à la geôle du port.

Wm. Simmons, accusé de vol par Josephine O'Connor, a été arrêté au coin des rues Monroe et Lapeyrouse, à Algers, et conduit à la station du huitième precinct.

Peter Albert, accusé par C. R. Pitcher, d'avoir volé un skif estimé $5 00, a été arrêté rue Quatrième, entre les rues Annonciation et Chippewa, et a fait la prise sur un Sixième précinct où sur la recommandation expresse de l'officier, on aura soin de lui..... pour qu'il ne s'évade pas.

Charles Lisney, accusé par Frank Harter de lui avoir volé de l'argent, a été écroué à la station du port.

Bien volé abandonné.

Hier matin sur les 5 heures, l'officier Edgard a trouvé, au coin des rues St-Louis et Franklin, une paire de pantalons, une chemise et un habit, jetés là précipitamment par un voleur trop pressé par la patrouille. Ces hardes ont été portées à la station du quatrième precint.

Tentative de suicide.

Joseph Dramori, italien, âgé de 45 ans, a essayé de se tuer en se coupant la gorge avec un couteau de table, hier matin chez lui rue Delaronde, à Algers. Le Dr. Davis, appelé à le visiter, a trouvé dangereuse la blessure qu'il s'était faite. La femme de ce malheureux, étant incapable de lui donner l'assistance nécessaire, a demandé qu'il fut envoyé à l'hôpital, ce qui a été fait.

Attrapée.

Accusée par S. Newborn de lui avoir volé cinq bagues d'or, une broche d'or et $10 en argent, Jennie Morton a été colletée rue du quartième, par le garde du quatrième precinct. Le vol remonte à une quinzaine de jours. Nous avons rapporté cette affaire. Jennie était domestique dans la maison de Mme Newborn. Elle a donc commis en même temps un abus de confiance. Arrêtée rue Roman, près de la rue Ursulines, elle ne reverra pas de longtemps ce quartier, car si elle est coupable, le moins qu'on puisse faire pour elle, c'est de l'envoyer pour un an ou deux au pénitencier de Baton-Rouge.

Une visite.

On devait penser qu'après certains événements ou accidents, le comité nommé par le Bureau d'école pour aller demander quelques explications à nos confrères du *Bulletin* sur les faits et gestes d'un membre du Bureau, renoncerait à cette visite. Mais le comité n'en a pas voulu démordre et sous la conduite de Mr Pinchback, il s'est transporté au bureau du *Bulletin* où il lui a été répondu qu'on n'avait pas besoin de sa présence.

Testament de Mr Alfred Phillips.

Le testament de Mr Alfred Phillips vient d'être déposé à la Seconde Cour de District. Il laisse tous ses biens à sa mère et l'institue exécutrice en lui donnant la saisine. On estime que la fortune de Mr Phillips s'élevait à $200,000.

Taxe de drainage du Quatrième District.

Au sujet de la taxe de drainage de ce district, on sait qu'une délégation de propriétaires se transporta, il y a quelque temps, auprès du Conseil de ville et qu'il lui fut répondu que sur une pétition de la majorité des contribuables fonciers de cette section, le Conseil se considérerait comme autorisé à abolir la taxe de drainage. En conséquence, la pétition sera présentée au Conseil dans la séance du 28 septembre, et très probablement la taxe sera abolie.

Assessement.

Mr. J. Van Wickle, du comité de l'Union des Propriétaires du quatrième ward pour [illegible] rapporte

que lui et l'assesseur Mr. Geo. E. Paris, s'étaient mis d'accord pour opérer des réductions jusqu'à concurrence de $260,000. Comment faut-il entendre ces mots ? Les réductions n'auront-elles lieu qu'en faveur de ceux qui ont fait des démarches auprès du comité, ou bien auront-elles lieu d'une manière générale, c'est-à-dire au profit de tous les contribuables du quatrième ward, dans la proportion de leurs cotes respectives. Il nous semble que c'est ainsi que la chose doit se faire et non autrement. Mr. Van Wickle ou Mr. Paris devrait s'expliquer à ce sujet.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Grand succès à ce théâtre avec les Mimiques. Tout le monde voudra aller voir cette pièce supérieurement jouée par des artistes vraiment remarquables et qui ont tous des talents divers. Ensemble ne laisse rien à désirer et toutes les scènes sont rendues d'une manière satisfaisante. Les chants même ont un attrait particulier, ainsi que les danses, et somme toute on ne saurait passer nulle part une plus agréable soirée qu'au théâtre de Mr. Bidwell.

ASSOCIATION DRAMATIQUE D'ORLÉANS.—Hier soir, cette association a donné sa dernière représentation au théâtre des Variétés. Il y avait foule et le plus grand succès a couronné les efforts des acteurs et des actrices. Les caractères du prologue ont été admirablement rendus comme ceux du drame, et le public a quitté la salle avec la satisfaction qu'on éprouve toujours après une soirée agréablement passée.

MEUBLES.—Au prix où sont les meubles aujourd'hui, il ne faut pas beaucoup d'argent pour renouveler l'ameublement d'un salon ou d'une chambre. Il faudra encore moins d'argent si vous vous adressez à Mr Jos. B. Hubbard, qui a un vaste dépôt de meubles élégants au coin des rues Remparts et Perdido. Les prix de Mr Hubbard sont réellement d'une modicité surprenante. Allez visiter ces meubles et s'ils vous font envie vous les aurez.

—Le *Nord*, de Bruxelles, dans un article dont les alliures diplomatiques, ont été remarquées, prétend que le gouvernement français, uniés au centre droit libéral, essaierait de renverser Mr. Buffet avant les élections : mais il ajoute qu'il faudrait peut-être se demander préalablement si le renversement du cabinet ne provoquerait pas, dans les départements, une réaction contre le mouvement d'abdication à la Constitution républicaine du 25 février.

Informations prises, nous croyons savoir que cet article a été inspiré par les rapports de consuls de diverses villes de France, qui constatent combien gagne chaque jour l'influence conservatrice du gouvernement.

Marseille, 6 septembre.—La préfecture a autorisé la réouverture du café le *XIXe Siècle*, fermé à la suite d'une réunion dans laquelle les intransigeants interpellèrent MM. Amat et Bouchet, députés. L'autorité a pris en considération les bons antécédents du café.

Hier soir, 400 radicaux, invités par lettres particulières, s'étaient assemblés en réunion privée dans un local attenant au café des Basses-Alpes, faubourg Castellane. Le commissaire central est venu leur signifier l'ordre de se disperser en vertu de l'état de siége. Tout le monde a obéi. M. Naquet, qui arriva quelques instants après, trouva tous ses invités hors de la salle, et se retira à l'hôtel Beauveau. M. Bouchet avait d'abord refusé d'obtempérer aux ordres de l'autorité, alléguant l'inviolabilité du député ; mais il a consenti ensuite à se retirer.

—L'Herzegovine, dont on s'occupe tant en ce moment, a, selon précisément une littérature, au moins des chants et des airs populaires, qui se rapprochent des farces italiennes. M. Philibert Audebrand, dans l'*Illustration* en donne quelques spécimens d'après un voyageur :

Ils ont, par exemple, un type de volenon, de grand philosophe, nommé Kouskorovicht ; c'est un garçon prévoyant, qui sait tout ce qui doit arriver, et qui avant que son propriétaire l'ait perdue. Quand il est force de voyager, c'est-à-dire de fuir, il console les pontes veuves, il adopte les petits orphelins. Il délivre aussi les bourses et les montres captives.

Ils ont un autre farceur : Nikitariah. Celui-là n'a pas mal de ressemblance avec le Mezzetin des Napolitains. Ah ! c'est aussi un bon apôtre à écouter !

Nikitariah.—Mademoiselle, j'ai vécu six ans avec ma première femme sans avoir le moindre petit démêlé.

Mlle Zinka.—Cela est assez extraordinaire.

Nikitariah.—Une fois seulement, après avoir pris du tabac, je voulais éternuer. Elle me fit manquer mon coup. De dépit, je pris un chandelier et je le lui cassai sur la tête. Elle mourut un quart d'heure après.

Mlle Zinka.—Ah ! ciel, est-ce possible !

Nikitariah.—Voilà le seul différend que nous ayons eu ensemble ; ce ne dura pas longtemps, comme vous voyez. Quand une femme doit mourir, il vaut mieux que ce soit de la main de son mari que de celle de son médecin, qu'il faut payer chez qui lui ont été données, et non expulsion de la voiture par le conducteur."

Décédés, hier matin, à six heures moins vingt, à l'âge de dix-neuf ans et huit mois, Madame KATIE A. FLOOD, épouse de Albert V. Salbador. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à trois heures.

Le convoi partira de sa dernière demeure No 179 rue Louisa.

Décédé, dimanche 19 septembre, dans la paroisse St. Jacques, à l'âge de quarante-huit ans, LOUIS ALCINDOR BARROT CORDIER.

Les journaux du département de la Seine Inférieure, Loire Inférieure et Indre et Loire sont priés de reproduire l'annonce de ce décès.

Décédé, hier matin, à 11 heures, SOSTHENE ANDRY, âgé de cinquante-deux ans, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Andry, Desforges et DuQuesnay, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 1/2 précises. Le convoi partira de sa dernière résidence au coin des rues Claiborne et Kerlerec.

Cimetière St-Louis et Bassin.

Décédée le mercredi 22 septembre, à l'âge de six ans, MARIE ANNA fille de Charles L. Boudousquié et d'Odalie LeBreton. Les amis des familles Boudousquié et LeBreton sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 23, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de ses parents, No 141 rue Kerlerec.

A. BEQUSSEAU & SON,
AU NO. 17 DE LA RUE DE CHARTRES.
[illegible]
PARIS.
NATTES
TOILES CIRÉES anglaises et américaines, STORES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS
ETOFFES ET GARNITURES pour RIDEAUX et MEUBLES.
TOILES CIRÉES de table et "enamel," DE VANTS de CHEMINÉE, PAILLASSONS, etc
19sept—6f

QUARTIER-GÉNÉRAL
DU WASHINGTON ARTILLERY.
Nlle-Orléans, 22 septembre 1875.

Pour une affaire spéciale et importante, les Membres du Bataillon sont requis de s'assembler à l'Arsenal No 5 rue Perdido.

CE MATIN, JEUDI à 10 HEURES.

On désire que les membres soient ponctuels et se trouvent tous à cette assemblée, qui a rapport aux

GRANDS DÉSASTRES
SURVENUS SUR NOTRE COTE DU GOLFE
23 sept— J. B. WALTON, colonel.

Société de St-Maurice. Casernes et Versailles.—Les membres de cette société sont avertis que la réunion générale aura lieu ce soir pour Jeudi 23, n'aura lieu que le 30 courant.
Par ordre du Président,
TH. FORET.
L. ARLAUD, Secrétaire. 22sept—

Bureau de la compagnie du New Orleans City Railroad — No 124 rue du Canal.
Nlle-Orléans, 23 septembre 1875.—A une assemblée du Board des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de Deux Piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires ou leurs ordres on après. Le livre des transferts sera fermé du 25 au 30 du courant inclusivement.
22 sept—au 1er oct. C. C. LEWIS, secrétaire.

SOUSCRIPTION
Pour les inondés du Midi de la France.

LA souscription pour les inondés français devant être définitivement close le 25 courant, les personnes qui ont des Vs semente à faire sont instamment priées de les effectuer avant cette date. Toutes les personnes qui ont des listes contenant des souscriptions sont priées de les remettre au Secrétaire du Président. FÉLIX LIMET.
Le Secrétaire, J. B. MONDIDIER. 23sept—2f

SOUSCRIPTION
Pour les inondés du Midi de la France.

LES membres du Comité Exécutif sont invités à se réunir au bureau ci-dessous, LUNDI 27 septembre courant, à six heures d'après-midi. Par ordre du Président. J. B. MONDIDIER, 23sept—4f Secrétaire.

La barque française PÉGASE capitaine Bertaud, venant de Bordeaux, commencera son déchargement au ponton le Deuxième District, LUNDI 27 septembre 1875. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée toute de suite après leur débarquement à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera allouée, si elle n'est faite et reconnue sur la Levée.
J. MANDIN & CO.,
17 rue Decatur.

Si le capitaine ni les consignataires de la barque française PÉGASE ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage de la dite barque.
J. MANDIN & CO.
22sept—3f 57 rue Decatur.

Briques à feu anglaises.

QUINZE MILLE.—En débarquement et à vendre par
W. P. CONVERSE Jr & CO.,
22sept—3f 92 et 94 rue des Magasins.

Demande de maison.

On désire prendre à bail rue Esplanade ou dans le voisinage une MAISON basse ayant salon double, salle à manger, trois chambres à coucher, un local attenant au cabinet, mansarde avec deux chambres, cour assez grande avec la dite mansarde sans frais et au No 16 rue St-Pierre entre Chartres et Royale.
23sept—6f.

Attendu et à vendre par
VERGNOLE & VINCENS
(ancienne maison Cezaux & Vergnole.)
Par navire "Pegase" de Bordeaux.

40 Barriques vin rouge, St-Macaire (Colson) 10 " Saliès Pâtis Fin extra fins.
22 bulliennes Cognac fins Champagne. 1865, (Alexandre & Cie.)
16 caisses Cognac à l'ean de vie (Chauvet Fils.)
6 caisses Crémant Impérial (fine Champagne mousseux.)

Par navire "Polymnie, (de Bordeaux.)

50 barriques vin rouge Léognan (Pouget Fils)
25 " " " St-Estephe (Chauvet Fils)
5 demi barriques vin blanc fin Haut Sauternes, (Veyseau Frères)
25 caisses Grand Vin St-Julien, (Tréyéran Frères)
25 " St-Estephe
25 " Saliès & Pâtis (Chauvet Fils)
25 barriques Vins rouges St-Macaire, 1er choix (Ile Lompay, Buche & Cie.)

Par navire "Danube" (de Marseille.)

300 caisses Vermouth (Noilly Prat & Cie.)

Par navire "Almira Robinson" (de Havre)

20 caisses Confitures (De James, Paris)

Par navire "Comtesse Duchatel," de Bordeaux.

40 barriques Vin Rouge (Ce sat Jeune)
50 barils Vinaigre (id.)

Par premier vapeur attendu :

30 barres Raisins Français,
En magasin, un assortiment général de cordiaux.
22 sept—3f 7 3 rue Decatur.

VERGNOLE & VINCENS,

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice, Casernes et Versailles.—Les membres de la société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice sont instamment priés de retourner à DU BOYS, à la 3e assemblée générale.

La ponctualité la plus stricte est requise de la part de tous les sociétaires.

Par l'ordre du Président,
L. ARLAUD, Secrétaire. TH. FOREST. 21 sept—

Premium Bonds.

Département de Finance,
Hotel de Ville, 20 septembre, 1875.

Les applications pour convertir les vieux Bonds en Premium Bonds peuvent être faites jus